Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 453/2010

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. **Identificateurs produit**

N° de l´article (producteur/fournisseur): 400118
Identification de la substance ou du mélange EFD-Diluant

Numéro d'enregistrement REACH **01-2119548364-36**

1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Emil Frei GmbH & Co.KG
Döggingen
Am Bahnhof 6
D - 78199 Bräunlingen, Germany

Téléphone: + 49 (0) 7707/151-0
Télécopie: + 49 (0) 7707/151-238
E-mail info@freilacke.de
homepage: www.freilacke.de

Service responsable de l´information:
Product Safety
E-mail info@freilacke.de

1.4. **Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence GBK Gefahrgut Büro GmbH, + 49 (0) 6132-84463 (24-Hour-Number)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. **Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

2.2. **Éléments d'étiquetage**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Mentions de danger
non soumis

Conseils de prudence
non soumis

contient:
non soumis

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)
non soumis

2.3. **Autres dangers**

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1. **Substances**

Description Matière particulière sur une base
3-méthoxy-n-butylacetat

Composants dangereux

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N° CE n° CAS Numéro d´identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification:	Pds % Remarque

non soumis

Indications diverses
Texte intégral des classifications: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. **Description des premiers secours**

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation
Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. **Moyen d'extinction**

Moyen d'extinction approprié
mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité:
jet d'eau de forte puissance

5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. **Equipement spécial de protection en cas d´incendie:**
Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Indications diverses
Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. **Référence à d'autres sections**
Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser des outils pare-étincelle. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Demandes d'aires de stockage et de récipients
Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. L'éclairage ainsi que toutes les installations électriques doivent être protégés des explosions. Eviter les surfaces chaudes, les étincelles et les autres sources d'embrasement. Conserver le récipient bien fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Conseils pour le stockage en commun
Tenir à l' écart de matières combustibles. Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants. Conserver à l'écart des amines, alcools et eau.

Autres indications relatives aux conditions de stockage
Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 25 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition.

7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. **Paramètres de contrôle**
Valeurs limites au poste de travail:

Numéro d´identification UE non soumis / n° CAS

8.2. **Contrôle de l'exposition**
Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire
Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains
Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: Fluorkautschuk (Vito)Fluorkautschuk (Viton)
Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.
Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés DIN EN 374
Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection oculaire
En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle
Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection
Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect:

État	liquide
Couleur	incolore
Odeur	typique au produit

Données de sécurité		Unité	Méthode	Remarque
Point éclair (°C):	62	°C	--	
Température d'ignition en °C:	410	°C	--	
Limite inférieure d'explosivité:	0,8	Vol-%	--	
Limite supérieure d'explosivité:	4,7	Vol-%	--	
Pression de la vapeur à 20 °C:	1,50	mbar		
Densité à 20 °C:	0,96	g/cm³	--	
Solubilité dans l'eau (g/L):	insoluble			
Viscosité à 20 °C:	< 12 s 4 mm		coupe d'écoulement	
Teneur en corps solides (%):	0,00	Pds %		
teneur en solvant:				
Solvants organiques:	100	Pds %		
Eau:	0	Pds %		
Température de décomposition:	> 50			

9.2. **Autres informations:**

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. **Réactivité**

10.2. **Stabilité chimique**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir chapitre 7.

10.3. **Possibilité de réactions dangereuses**

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. **Conditions à éviter**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir chapitre 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. **Matières incompatibles**

10.6. **Produits de décomposition dangereux**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, benzène.

SECTION 11: Informations toxicologiques

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]
Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. **Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

corrosion et irritation de la peau; Graves dommages et/ou irritations oculaires

Absence de données toxicologiques.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Absence de données toxicologiques.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Absence de données toxicologiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Absence de données toxicologiques.

Danger par aspiration

Absence de données toxicologiques.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Evaluation résumée des propriétés CMR

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

SECTION 12: Informations écologiques

appréciation générale
classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]
On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. **Toxicité**
Aucune information disponible.

Long terme Écotoxicité

Absence de données toxicologiques.

12.2. **Persistance et dégradabilité**
Absence de données toxicologiques.

12.3. **Potentiel de bioaccumulation**
Absence de données toxicologiques.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

12.4. **Mobilité dans le sol**
Absence de données toxicologiques.

12.5. **Résultats de l'évaluation PBT**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. **Autres effets nocifs**

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. **Méthodes de traitement des déchets**

Élimination appropriée / Produit
Recommandation
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu`en prenant toutes précautions d`usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED
140603 autres solvants et mélanges de solvants

conditionnement
Recommandation
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. **Numéro ONU**

1189

14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**

Transport par voie terrestre (ADR/RID):	ETHYLENGLYCOLMONOMETHYLETHERACETAT
Transport maritime (IMDG):	ETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR):	Ethylene glycol monomethyl ether acetate

14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**

3

14.4. **Groupe d'emballage**

III

14.5. **Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non soumis

Marine pollutant non soumis

14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel D/E

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS F-E, S-D

14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations EU

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation démissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

Valeur COV (dans g/L) ISO 11890-2: 955
Valeur COV (dans g/L) ASTM D 2369: 955

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3:

Indications diverses

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur.Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre1.l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux .Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.